

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	14 + 4
Date de la convocation :	30.05.2023
Date d'affichage :	30.05.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 14 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 4 Absents ayant donné pouvoir : N. GUISLAIN à L. BASECQ – P. CAREY à P. PACCOU – F. BOULANGER à C. LEFEBVRE - S. MOUVEAUX à P. JOURDAIN
- 0 Excusés :

Madame Julie TYBOU a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-21 : Renouvellement – Convention d'occupation révocable de la Salle Perceval au profit de la micro-crèche La Ritournelle
Rapporteur : Arnaud MARQUE

La micro-crèche « la Ritournelle » occupe, par une convention d'occupation révocable, les locaux de la Salle Perceval depuis le 1^{er} novembre 2011.

Cette convention arrive donc à échéance le 14 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement de cette convention d'occupation révocable, de fixer le loyer et les charges afférentes à la convention d'occupation et de signer ladite convention d'occupation avec la SARL la Ritournelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 12 juin 2022,

Affiché le 14 juin 2022

Transmis au contrôle de légalité le 14 juin 2022,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**La Secrétaire de Séance
Julie TYBOU**

